

## II

*Le Haut-commissaire du Canada au Secrétaire au Gouvernement de l'Inde,  
Ministère du Tourisme et de l'Aviation civile*

*(Traduction)*

New Delhi, le 20 juillet 1982

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, dont le texte se lit comme suit :

*(Voir la Note du Secrétaire du Ministère du Tourisme et de l'Aviation du 20 juillet 1982.)*

2. J'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement du Canada souscrit aux dispositions qui précèdent et que votre lettre et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

3. Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

*Le Haut-commissaire,  
JOHN G. HADWEN*

Son Excellence M. B. Venkataraman,  
Secrétaire au Gouvernement de l'Inde,  
Ministère du Tourisme et de l'Aviation civile,  
New Delhi.